



Action conjointe 2019

Risques naturels

Texte Scientifique

Le coût des catastrophes naturelles a été évalué à 3000 milliards de dollars pour les 20 dernières années au niveau mondial. Pendant cette période, 1,3 million de personnes sont décédées et 4,4 milliards ont été blessées, sont devenues sans abri, ont été déplacées ou ont nécessité une aide d'urgence. Parmi ces événements extrêmes, les séismes et tsunamis sont les événements les plus meurtriers occasionnant 56% du total des décès sur cette période. Les pays du Sud sont affectés durablement par ces événements naturels, conséquence d'une forte vulnérabilité et de capacités de résilience moindres.

Dans ce contexte, de nombreuses recherches restent nécessaires pour (1) mieux comprendre les causes, les interdépendances, les impacts et les effets cumulatifs de ces risques naturels sur les individus, l'environnement naturel et bâti et la société dans son ensemble ; et (2) améliorer les capacités de prévision des risques, d'atténuation de leurs effets et d'amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des écosystèmes et des populations humaines.

Le défi Risques Naturels soutiendra des projets de recherche aux frontières des sciences de l'environnement ; de l'ingénierie ; des mathématiques et des statistiques ; et des sciences sociales, économiques et du comportement.

Plus spécifiquement il a pour objectif de transformer la recherche sur les catastrophes naturelles en encourageant le développement de la recherche interdisciplinaire qui permet la collecte, l'intégration et la gestion de données issues de l'expérimentation et de l'observation ; la modélisation (y compris les modèles prédictifs pour la prise de décision en temps réel) ; la simulation ; le développement de connaissances transversales prenant en compte les champs des sciences humaines et sociales et pouvant aboutir à la synthèse de scénarios applicables aux sociétés, l'aide à la décision et la création de sociétés résilientes aux aléas. En particulier la prise en compte non seulement des risques, mais celles des perceptions et représentations qu'en construisent les sociétés est essentielle.

Les projets de recherche soutenus dans le cadre du défi Risques Naturels devront être conçus autour d'un ou de plusieurs lieux, risques naturels et/ou thèmes bien identifiés (inondations, submersions marines, érosion côtière et variations du niveau des mers, avalanches, sécheresses et feux de forêt, instabilités de pente, tempêtes, cyclones et ouragans, tsunamis, séismes, volcans, orages magnétiques et variations du champ magnétique terrestre, etc.). Par ailleurs, les recherches ciblant spécifiquement les conséquences du changement climatique, soutenues par ailleurs, ne seront pas retenues. Les projets préparatoires à des appels à projets nationaux ou internationaux donnant accès à des financements plus importants seront particulièrement appréciés.

Avec l'objectif de capitaliser sur les recherches passées et développer de nouvelles approches interdisciplinaires permettant de répondre à ces défis, l'IRD et le CNRS lancent **un appel à projet conjoint** pour soutenir de nouvelles collaborations entre leurs équipes.

Critères d'éligibilité

- Le porteur du projet doit être un chercheur ou un enseignant-chercheur titulaire appartenant à une unité CNRS et/ou IRD.
- Les consortia associant une équipe CNRS et une équipe IRD seront étudiés avec attention.
- La demande budgétaire ne doit pas excéder 30 k€ par an, sur deux ans maximum. Seuls quelques projets, sur la base d'une argumentation solide, seront soutenus à ce montant. Elle ne peut concerner que des dépenses de mission/fonctionnement/équipement/prestation de service en lien avec le projet ; les demandes d'équipement informatique récurrent ne seront pas prises en compte. Aucun CDD, salaire de doctorant ou post-doctorant ne pourra être financé. Une gratification de stage (3 à 6 mois,) pourra être accordée sur justification.

- L'accord du directeur d'unité du porteur est requis.
- L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture, le caractère exploratoire ou susceptible d'émarger aux appels à projet nationaux ou internationaux seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets. L'interdisciplinarité devra être attestée à travers les collaborations mises en œuvre.

Modalités administratives et financières

- Les crédits sont alloués au porteur et versés à son unité de rattachement CNRS ou IRD. Ils sont de type subvention d'Etat, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre 2019 et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. Le porteur les engage pour l'ensemble des partenaires.
- Le projet peut impliquer d'autres partenaires, nationaux ou étrangers, mais ces derniers doivent trouver leur propre financement.
- Si le portage est assuré par une unité CNRS, les crédits correspondant aux indemnités de stage étant directement notifiés à la Délégation Régionale de l'unité, il est inutile de comptabiliser le montant de la gratification de stage demandée dans le budget global du projet scientifique. Si le portage est assuré par une unité IRD, la gratification de stage doit être incluse dans le budget global.
- Le projet pourra être renouvelé pour une seconde année après avis du comité scientifique et selon le budget alloué par la MITI-CNRS et l'IRD.

Évaluation des projets

Les projets sont analysés par un comité scientifique constitué par la MITI-CNRS et l'IRD.

Bien que le détail des expertises ne soit pas communiqué aux candidats après la réunion d'arbitrage, un retour pourra être obtenu auprès des responsables scientifiques de l'action.

Restitution des résultats

Un état d'avancement scientifique et financier (une page maximum) sera demandé au porteur du projet à la fin de l'année 2019. Celui-ci s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches aux journées de restitution au début de l'année 2020, les frais de mission étant à financer avec les crédits alloués en 2019.

Pour déposer une candidature

Le porteur, qu'il soit dans une unité IRD ou CNRS, doit déposer sa candidature sur l'application [SIGAP](#) :

- Sélectionner l'appel à projets « Risques naturels - AAP 2019 »,
- Télécharger la trame du projet si besoin, puis cliquer sur « Candidater »,
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne,
- Joindre le formulaire de candidature complété et signé par le directeur d'unité (le document doit être en format PDF),
- Enregistrer et transmettre. L'ensemble du questionnaire et la pièce jointe pourront être modifiés jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

Date limite de dépôt des candidatures : 21 janvier 2019 à midi (heure de Paris).

Responsables scientifiques : [Eric HUMLER](#) (CNRS – INSU), [Philippe CHARVIS](#) (IRD – DISCO) et [Flore GUBERT](#) (IRD – SOC)

Contacts : miti.contact@cnrs.fr et AAP_risques@ird.fr